

AGENT DE PREVENTION DECHETS

La Communauté de Communes du Pays Solesmois est compétente en matière de gestion des déchets sur son territoire composé de 15 communes pour 15 000 habitants. L'ambition de la collectivité est de réduire au maximum le tonnage de déchets, de sensibiliser sa population et d'optimiser le geste de tri. Pour ce faire, une redevance incitative a été mise en place en 2014 (taxe déchets variable en fonction du nombre de fois où la poubelle grise est collectée) et les services travaillent à l'élaboration d'un programme de prévention ambitieux.

Dans ce contexte, l'agent de prévention déchets aura pour mission d'accompagner l'équipe dans ses démarches de sensibilisation et de réduction des déchets produits par les ménages du territoire :

- Informer et sensibiliser les administrés et les publics relais au tri, de la prévention des déchets et plus généralement aux questions environnementales et au développement durable ;
- Renforcer la qualité du service à la population et développer la communication de proximité ;
- Accompagner des interventions auprès des scolaires dans les écoles, notamment en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Accompagner l'organisation et la réalisation d'évènements ;
- Travailler à la définition d'actions de prévention et de communication, à la fois au stade de leur conception (définition, chiffrage, objectifs) et de leur mise en œuvre opérationnelle ;
- Intervenir en soutien de l'équipe déchets.



Durée de la mission : 8 mois à compter d'octobre 2020 – 24 h/semaine

Poste disponible : 1

Contact : Camille EGAL, cheffe de pôle, 03.66.32.05.65, c.egal@ccpays-solesmois.fr